

# Bachelier en enseignement section 1

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1202 Didactique de la psychomotricité			
Code	PEUN1B22PSYMO	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Nathalie ANDRE</b> (nathalie.andre@helha.be) HELHa Gosselies <b>Emeline CHERDON</b> (emeline.cherdon@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Sophie COUTIER</b> (sophie.coutier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE a pour objectif de faire comprendre les finalités de la psychomotricité.

Elle a également pour but de permettre à l'étudiant de s'approprier différents concepts nécessaires à la construction d'activités psychomotrices.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.4 Dans un collectif de professionnels, mettre en œuvre des pratiques pédagogiques inclusives et interdisciplinaires au bénéfice de l'apprentissage et du bien-être de tous les élèves et de la qualité du climat scolaire (bienveillance)

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE « QG Didactique de la psychomotricité », l'étudiant sera amené à développer des connaissances et des pratiques, maîtriser et mobiliser les savoirs fondamentaux liés à la discipline en vue de pouvoir mener des activités d'enseignement.

AAT5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN1B22PSYMOA Didactique de la psychomotricité 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN1B22PSYMOA Didactique de la psychomotricité 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier en enseignement section 1

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : [edu-leuze@helha.be](mailto:edu-leuze@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de la psychomotricité			
Code	22_PEUN1B22PSYMOA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Sophie COUTIER</b> ( <a href="mailto:sophie.coutier@helha.be">sophie.coutier@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE contribuera à faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance du mouvement et du besoin régulier d'activités motrices pour l'enfant. Cette UE a pour objectif de faire comprendre les finalités de la psychomotricité. Elle a également pour but de permettre à l'étudiant de s'approprier différents concepts nécessaires à la construction d'activités psychomotrices au cycle 1 du tronc commun dans les champs suivants :

- Construire les habiletés perceptivo-motrices
- Développer les habiletés socio-motrices et citoyenneté
- Gérer sa santé et sa sécurité
- Construire les habiletés perceptivo-motrices et l'autonomie

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera amené à développer des connaissances et des pratiques, maîtriser et mobiliser les savoirs fondamentaux liés à la discipline en vue de pouvoir mener des activités d'enseignement.

Plus précisément,

- l'étudiant sera capable d'identifier, de comprendre et de mettre en œuvre les différents modes d'organisation lors d'une activité corporelle.
- l'étudiant sera capable de s'approprier des concepts liés au fonctionnement corporel d'un enfant et d'en tenir compte lors de l'élaboration d'une activité d'enseignement.
- l'étudiant sera capable, sous la forme de micro-enseignement, de gérer un groupe-classe lors d'une activité psychomotrice en utilisant une communication et une organisation adéquate.
- l'étudiant sera capable de construire, seul et / ou en groupe et au moyen de différentes ressources (documents, programme, enseignant, ...) des activités corporelles respectant les besoins des enfants, adaptées au développement psychomoteur de ceux-ci.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Définition de la psychomotricité et objectifs généraux poursuivis par celle-ci.
- Méthodologie des différents modes d'organisation de groupe et des activités utilisées dans les cours de psychomotricité.
- Conduites motrices et perceptivo-motrices.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités

## **Démarches d'apprentissage**

- un cours magistral ;
- un vécu corporel de différentes activités psychomotrices ;
- une réflexion au niveau des méthodologies mises en place.
- des didactiques permettant à l'étudiant d'être mis en situation réelle d'enseignement.
- des heures de travail en autonomie prenant la forme de travaux individuels et/ou collectifs, de lectures et/ou de visionnages vidéos.

L'étudiant, y est pleinement actif en ayant, à l'occasion, l'obligation de présenter un jeu psychomoteur et de participer aux activités corporelles.

Un travail régulier est attendu de la part de l'étudiant en plus des heures en présentiel, en préparation de certaines séances et/ou prolongements d'autres.

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

En fin de quadrimestre, un moment sera consacré pour permettre à l'étudiant de poser les questions relatives aux notions à maîtriser pour l'examen.

## **Sources et références**

- Revues Ep&S, Paris, Editions Ep&S
- WAUTERS - KRINGS, F., Psychomotricité à l'école maternelle. Les situations motrices au service du développement de l'enfant, Bruxelles, Editions De Boeck, 2009
- DELIEVRE, B., STAES, L., La psychomotricité au service de l'enfant. Notions et applications pédagogiques, Bruxelles, Editions De Boeck - Wesmael, 1992. Cette ressource est disponible à la bibliothèque.

## **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus de cours sera distribué en début d'année et déposé sur la plateforme ConnectED.

Des documents complémentaires seront distribués en cours.

Attention, le syllabus et les documents seuls ne suffisent pas à la maîtrise du cours : des prises de notes en classe et en salle sont indispensables !

Des compléments d'informations, lectures, exercices supplémentaires ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED de la Haute Ecole.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation porte sur les productions en cours d'apprentissage pour 10% de points ; sur un examen écrit pour 90% des points.

Une production non présentée se verra notifiée d'un zéro. En cas de CM, l'étudiant présentera la production au cours dès son retour en classe.

Si la note globale du Q1 n'atteint pas 10/20 :

En Q2, l'étudiant gardera sa note de production journalière si celle-ci est égale ou supérieure à la moitié. Si ce n'est pas le cas, il présentera ce qui n'a pas été réalisé auparavant ou les améliorations à effectuer selon les critères communiqués. Quant à l'examen écrit, l'étudiant le représentera s'il est en échec.

En Q3, les productions journalières ne seront plus comptabilisées dans la note ; il ne restera que l'examen écrit.

Les modalités organisationnelles concernant la production journalière seront annoncées en début d'année.

La fiche ECTS sera présentée en début d'année. L'étudiant posera à l'enseignant les questions nécessaires pour s'assurer de la bonne compréhension de celle-ci.

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	10				
Période d'évaluation	Exe	90			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).